



Impayé encaissé 2 fois (chèque +prelevement)

Par **nathalie**, le **25/02/2009** à **16:23**

Bonjour ,
Suite a un rejet du 5 fevrier (de prelevement(credit consommation)). Nous avons reçu un courrier, le 13 fevrier qui nous disais que le prelevement avait etait rejeter et qu'il allait etre représenté le jours meme.
Bien sure la premiere chose que nous avons fait c'est d'appeller le service client et de trouver une solution à se litige.
Aprés discussion , nous avons trouver un accord : qui etait tout simplement de renvoyer le chèque avant le 20 fevrier .Ce qui a etait fait!
Mais hélas à notre grande surprise, le prelevement est passé donc juste 211 euros (n'oublions surtout pas les frais de rejet!!!).
Encore obliger d'appeller le service client pour leur reexpliqué!! ect.....
Pour comble, il ne veulent pas nous rendre notre chèque malgré que l'argent du a été encaissé, sous pretexte qu'il prefere encaissé le chèque et garder cette somme" au cas ou" d ' après la conseillère .
Donc a la final, on leur devait 160 euros qui est passé a 186 euros et 211 euros .
soit maintenant pour en rejet de 160 euros, il nous on encaissé 397 euros...
On espère avoir une reponse et meme de l'aide!!!!
Cordialement

Par **chaber**, le **25/02/2009** à **16:59**

Votre fournisseur n'a absolument pas le droit de conserver la somme indue.
Il faut lui envoyer une LR avec AR en réclamant le montant de votre chèque, règlement à réception du courrier.
Si cette affaire tarde, vous avez un moyen de contraindre le fournisseur à vous rembourser par ce courrier et l'accusé réception.

Par **nathalie**, le **25/02/2009** à **17:15**

MERCI POUR VOTRE AIDE !!! rnA SUIVRE .rnCORDIALEMENT.